

VILLE DE LA FERTE GAUCHER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur JAUNAUX, Maire.

Etaient présents : Dr Yves JAUNAUX. Maire-.M. Hervé CRAPART. M. Michel LEFORT. Mme Régine LAVIRON. M. Roger REVOILE. Mme Michèle DARSON, Adjoints.
Mme Jocelyne MAILLET. M. Jean-Pierre CROISSY. Mme Hélène BERGE. Mme Evelyne MARCELOT. M. Jean-Marie ABDILLA. M. Marc VEIL (*arrivée à 18h25 à partir de la Présentation rapport DSP VEOLIA*) Mme Christine AIELLO. M. Gilles RENARD. Mme Patience BAMBELA. Mme Ludivine AMEDJKANE (*jusqu'à la délibération n° 85/2015*). M. Serge JAUDON. Mme Dominique FRICHET (*arrivée à 18h05 à partir de l'approbation du CR du 9 juin 2015*). M. Michel JOZON. M. Claude DEMONCY.

Absents représentés : Mme Nathalie MASSON par le Dr Yves JAUNAUX
M. Patrick LITTY par M. Roger REVOILE
Mme Michèle JOURNET par Mme Hélène BERGE
M. Joël TEINTURIER par M. Hervé CRAPART
M. Sylvain PELLETIER par Mme Régine LAVIRON
Mme Pascale ASSOUVIE par M. Michel JOZON
Mme Béatrice RIOLET par M. Serge JAUDON

Secrétaire de séance : Mme Michèle DARSON

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2015 a été adopté à l'unanimité.

Date de convocation/affichage : 24.06.2015
Date affichage compte-rendu : 06.07.2015

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- **Demande de subvention pour l'acquisition de gilets pare-balles**

**Le Conseil Municipal accepte
A L'UNANIMITE** des membres présents

Arrivée de Madame Dominique FRICHET à 18 h 05

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal
du 9 juin 2015**

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu **à l'unanimité**.

**Présentation du rapport de Délégation de Service Public 2014 :
Marché Municipal**

Pascal Barrielle, missionné pour l'étude du rapport de délégation de service public du marché nous fait la présentation et ouvre le débat.

Le Maire remercie M. Barielle pour ses commentaires sur le rapport de la Somarep.

Arrivée de Monsieur Marc VEIL à 18 h 25

**Présentation des rapports de Délégation de Service Public 2014
de la Société VEOLIA :
Eau
Assainissement**

EAU POTABLE :

Une présentation est faite par Roger Revoile qui ouvre le débat

Remarque faite sur la teneur en sélénium.

DSP ASSAINISSEMENT

Roger Revoile présente le rapport de la DSP de l'assainissement et ouvre le débat.

Remarque est faite sur les travaux d'entretien de la Station d'Épuration.

***Ces présentations ont été faites par vidéoconférence.
Monsieur le Maire remercie M. TRESOR pour cette excellente organisation.***

**Rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public
de l'eau et de l'assainissement
(note d'information de l'agence de l'Eau Seine Normandie)**

Le Conseil Municipal prend acte de la note d'information qui leur a été transmise.

Attribution du marché de restauration scolaire

Il convient de faire un choix du fournisseur de repas en liaison froide pour la cantine des Ecoles Maternelle et Élémentaire et du Centre de Loisirs

Nous avons reçu une proposition de trois prestataires :

- Les Petits Gastronomes,
- ARMOR Cuisine,
- Et API.

La commission scolaire réunie le 15 juin 2015 pour analyser les dossiers, propose de retenir la société ARMOR CUISINE, 2 à 12 rue Lavoisier – 93000 BOBIGNY (*prochainement installée à Coulommiers*).

Le coût d'achat du repas serait de :

Maternelle	2.32 € TTC
Elémentaire	2.53 € TTC
Adultes	3.06 € TTC

**Le Conseil Municipal
A L'UNANIMITE**

Autorise le Maire à signer une convention avec la Société ARMOR CUISINE pour la livraison des repas pour la cantine des Ecoles Maternelle et Elémentaire et du Centre de Loisirs.

Tarif cantine scolaire

Par délibérations en date du 30 septembre 2013, le Conseil Municipal avait fixé à :

- 4,28 € le prix du repas à la cantine scolaire
- 1,63 € par jour de présence, le service d'accueil d'un enfant allergique à la cantine

Il est rappelé que le Plan d'Accueil Individualisé (PAI) de chaque enfant fixant les modalités de prise en charge à la cantine et signé par tous les partenaires sera obligatoirement demandé lors de l'inscription d'accueil à la cantine.

La Commission scolaire du 15 juin 2015 propose :

- de ne pas augmenter le tarif de la cantine pour l'année 2015/2016.

**Le Conseil Municipal
A L'UNANIMITE**

Décide de ne pas augmenter le prix du repas à la cantine scolaire pour la prochaine rentrée

Organisation de la pause méridienne en élémentaire

Régine LAVIRON propose d'adopter le document concernant l'organisation de la pause méridienne en élémentaire transmis lors de la convocation du Conseil.

Michel JOZON demande le retrait du paragraphe présentant le projet de la pause méridienne suivant « Notamment, il se doit de respecter le principe d'égalité de traitement des citoyens, principe qui n'autorise les différences de traitement que lorsqu'il existe des différences de situation (ex : handicap, problème de santé, allergies) et non pas d'opinion. les familles en désaccord avec ses objectifs pour des raisons politiques, philosophiques ou religieuses peuvent librement faire d'autres choix »

Monsieur le Maire répond que cette organisation a pour objectif le bien-être des enfants durant la pause méridienne sans aucune discrimination ni distinction entre les enfants. Tous les enfants quelle que soit leur origine religieuse et autres sont les bienvenus.

**Le Conseil Municipal
A LA MAJORITE**

Approuve le document concernant la pause méridienne

6 VOTES CONTRE : MM. JAUDON. JOZON. DEMONCY. Mmes FRICHET. RIOLET. ASSOUVIE

Départ de Madame Ludivine AMEDJKANE à 19 h 15

Règlement des dérogations de périmètre scolaire

Régine LAVIRON propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement des dérogations de périmètre scolaire.

**Le Conseil Municipal
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le règlement des dérogations de périmètre scolaire.

BUDGET VILLE DECISION MODIFICATIVE n° 3 – 2015

La mise aux normes des coffrets électriques dédiés aux forains donne lieu à un surcoût de 6 000.00 €.

Le Maire propose la décision modificative suivante :

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

<u>Imputation</u> : 21 – 2152-810	installation de coffrets forains	+ 6 000,00 €
21 – 2132- 90	drainage de l'hôtel d'entreprise	- 6 000,00 €

		0,00 €

**Le Conseil Municipal
A L'UNANIMITE**

ACCEPTTE la décision modificative Budget VILLE n° 3/2015

Recrutement de personnel saisonnier pour les services techniques

En raison d'un surcroit de travail pendant la période des congés annuels il est nécessaire de recruter un agent saisonnier pour les services techniques.

Le Maire propose la création d'un poste en emploi saisonnier à temps complet pour 3 mois renouvelables 1 fois.

- Cadre d'emploi des adjoints techniques de 2^{ème} classe, rémunération suivant la grille indiciaire au 1^{er} échelon de ce grade.

**Le Conseil Municipal
A L'UNANIMITE**

DECIDE le recrutement de personnel saisonnier pour les services techniques

Création de 3 postes en CUI (Contrat Unique d'Insertion)

- **1 Chargé de mission de développement à l'aérosphalte.**

Durée de travail hebdomadaire : 35 heures

Rémunération : sur la base de la grille indiciaire au grade des attachés territoriaux, indice brut 801.

Durée du contrat : 1 an (renouvelable deux fois)

Signature d'une convention entre le Pôle Emploi, l'employeur et l'employé.

Aide financière à l'employeur : prise en charge par l'état d'un pourcentage du salaire brut (durée hebdomadaire retenue 20h et pourcentage fixé à 70%) ainsi qu'une exonération partielle des cotisations.

- **2 A.T.S.E.M. (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)**

Durée de travail hebdomadaire : 20 heures

Rémunération : sur la base du SMIC horaire (832.87 € au 01/06/2015).

Durée du contrat : 1 an (renouvelable une fois)

Signature d'une convention entre le Pôle Emploi, l'employeur et l'employé.

Aide financière à l'employeur : prise en charge par l'état d'un pourcentage du salaire brut (durée hebdomadaire retenue 20h et pourcentage fixé par l'état) ainsi qu'une exonération partielle des cotisations.

**Le Conseil Municipal
A L'UNANIMITE
DECIDE** la création de 3 postes en CUI

Subvention à l'Association HAND

Association	subventions 2	subventions 2	proposition C	Acompte v	Reste à vers
HAND	800,00 €	900,00 €	810,00 €	0,00 €	810,00 €

**Le Conseil Municipal
A L'UNANIMITE
DECIDE** l'attribution d'une subvention de 810 € à l'Association HAND

Contrat de prestations Télésurveillance des bâtiments municipaux

Les locaux de l'hôtel de Ville, de la Police Municipale, ainsi que la bibliothèque seront très prochainement pourvus de nouvelles installations d'alarmes anti intrusions.

Afin d'assurer une surveillance et un contrôle en temps réel, mais aussi de se doter de moyens pour sécuriser ces bâtiments publics, il est conseillé de recourir à la télésurveillance de ces bâtiments dont le détail technique suit.

Le montant de ces prestations mensuelles s'élèvent pour chacun des bâtiments à :

- **40.00 € HT mensuel soit (48.22 € TTC),**

ce qui porte le montant total mensuel du contrat à la somme de 120.00 € HT soit (144.00 € TTC).

Toutes autres prestations non incluses, pourront être rémunérées conformément au bordereau de prix unitaires contractuel au contrat.

**Le Conseil Municipal
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la proposition de contrat de la société SECURITAS DIRECT et les termes du contrat pour la télésurveillance des bâtiments précités.
- **AUTORISE LE MAIRE** à signer les actes et tous les documents nécessaires à sa conclusion.

**Création comités de pilotage :
Pré-enseignes
PAVE**

Il est proposé de créer un comité de pilotage pour :

1) Pré-enseignes

Sont candidats :

Dr Yves JAUNAUX
M. Roger REVOILE
M. Michel LEFORT
Mme Michèle DARSON
Mme Ludivine AMEDJKANE
M. Joël TEINTURIER
M. Jean Marie ABDILLA
M. Gilles RENARD
M. Michel JOZON

2) PAVE

(Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics)

Sont candidats :

Dr Yves JAUNAUX
M. Roger REVOILE
M. Michel LEFORT
Mme Christine AIELLO
M. Jean Pierre CROISSY
Mme Michèle JOURNET
Mme Ludivine AMEDJKANE
M. Joël TEINTURIER
M. Serge JAUDON

Le vote à main levée est accepté à l'unanimité.

**Le Conseil Municipal
A L'UNANIMITE**

DECIDE la création d'un comité de pilotage composé de :

1) Pré-enseignes

Dr Yves JAUNAUX
M. Roger REVOILE
M. Michel LEFORT
Mme Michèle DARSON
Mme Ludivine AMEDJKANE

M. Joël TEINTURIER
M. Jean Marie ABDILLA
M. Gilles RENARD
M. Michel JOZON

2) PAVE

Dr Yves JAUNAUX
M. Roger REVOILE
M. Michel LEFORT
Mme Christine AIELLO
M. Jean Pierre CROISSY

Mme Michèle JOURNET
Mme Ludivine AMEDJKANE
M. Joël TEINTURIER
M. Serge JAUDON

Motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

**Le Conseil Municipal
A LA MAJORITE
Abstentions de M. JOZON et Mme ASSOUVIE
Décide de voter cette motion de soutien**

DEMANDE DE SUVENTION POUR L'ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le terrorisme annoncé le 21 Janvier 2015, le Gouvernement a abondé un fonds de 2,4 millions d'euros pour l'équipement des Polices Municipales en gilets pare-balles de protection.

La collectivité a fait le choix, en janvier 2015, d'équiper l'ensemble des agents du service Police Municipale en gilets pare-balles afin de rendre optimale la protection des agents dans l'exercice de leurs missions. Il a été acquis trois gilets pare-balles à port apparent pour un montant de 1843,51€.

Le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D) finance l'équipement en gilets pare-balles des Polices Municipales (Circulaire NOR/INT/K/15/04906/J du 23 Mars 2015 au taux de 50% plafonné à 250 € par gilet.

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

AUTORISE LE MAIRE à solliciter une participation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au taux maximum pour l'équipement en gilets pare-balles de la Police Municipale.

Décision n° 7/2015

Décision n° 7/2015 du 15 juin 2015 Contrat de maintenance avec la Société LOGITUD

La Société LOGITUD Solutions s'engage à fournir le service de maintenance du matériel et du logiciel acquis dans le cadre du PV électronique suivant un contrat de maintenance.

Le tarif forfaitaire représente :

- un montant annuel de 133.00 € HT pour la maintenance annuelle Logiciel par terminal.
- un montant annuel de 133,00 € HT pour la maintenance annuelle Matériel par terminal.

soit un total annuel de 532,00 € HT pour les 2 terminaux Psion concernés par ce contrat de maintenance.

Ce tarif annuel est garanti ferme pendant les 3 années du contrat sans révision.

Le Maire,

Article 1^{er} : DECIDE de signer avec la Société LOGITUD Solutions, SAS, dont le siège social est ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schoelcher – 68200 MULHOUSE,

Le contrat n° 20151013 pour la maintenance du matériel et logiciel suivant :

- **PVe : Procès-Verbaux électroniques**

Article 2 : Les présents contrats prendront effet le 20 juillet 2015 pour une durée d'un an soit jusqu'au 19 juillet 2016. A la fin de chaque période annuelle, et pour une durée ne pouvant excéder trois ans (soit jusqu'au 19 juillet 2018) le contrat sera reconduit par accord tacite entre les deux parties.

INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements aux Conseillers pour les marques de sympathie manifestées lors du décès de Monsieur Michel CRAPART, ancien Maire de Saint Martin des Champs et Monsieur Francis DAUGAN, ancien employé municipal.
- Remerciements de la FNACA pour la subvention accordée pour l'année 2015.
- Remise aux Conseillers de l'Arrêté Préfectoral du 28 Mai 2015 imposant les prescriptions générales applicables aux installations classées de Seine et Marne.

Fin de la séance à 19 H 40

Le Maire,

Le Secrétaire de séance
Michèle DARSON